



A retenir

Fruits à noyaux

Enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA) : observation des symptômes

Pêcher

Cloque : période à risque

Thrips : présence sur les différents secteurs

Prunier

Puceron : surveillance nécessaire des jeunes vergers

SOMMAIRE

A retenir

Abricotier

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRA

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI

Structures partenaires : CA
2B, CRA, FREDON, CANICO,

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRA,

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

FRUITS à NOYAU

Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Cette maladie, due à un phytoplasme se développe sur abricotier, pêcher et prunier. Les symptômes se caractérisent par un débourrement précoce des bourgeons à feuilles avant floraison et sont répartis de manière inégale sur l'arbre (cf photo ci-contre). Les symptômes varient en intensité selon la variété et le porte-greffe. La présence de chlorose, la diminution de la croissance végétative voir le dépérissement de l'arbre peuvent être observés ensuite en période végétative.

Les arbres infestés présentent des risques de contamination pour le reste du verger et mettent en péril sa pérennité: elle peut détruire jusqu'à 5% des arbres du verger chaque année. Ce phytoplasme est transmis par le psylle, *cacopsylla pruni*.

La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 16 mai 2014 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giulianu, Canale di Verde, Linguizzetta. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

Évaluation du risque : élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes.

La lutte contre l'ECA nécessite une éradication obligatoire et collective.

Les arbres doivent être arrachés avant la présence de psylle (mi-février) pour limiter les sources de propagation dans le verger.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.



Symptômes d'ECA sur prunier

ABRICOTIER

- **Stade phénologique**

Début floraison à floraison sur Solédane, stade B à D selon les variétés



Stade début floraison sur Soledane



Stade C sur Lady Cot

- **Moniliose sur fleurs (*Monilia laxa*)**

La période de risque se poursuit pour les variétés débutant la floraison. Aucun symptôme sur fleur n'est observé à ce jour.

Évaluation du risque : La période de risque débute dès le stade E. Les conditions climatiques à venir nécessitent une vigilance car l'abricotier est très sensible à ce champignon. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation.

Mesure prophylactique : lors de la taille, éliminez les fruits momifiés et les rameaux atteints afin de limiter les risques de propagation de l'inoculum dans la parcelle.

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade chute des collerettes pour les variétés à floraison très précoce et précoce (early bomba, Queen Red, Garaco, Patty...), stade C à E selon les variétés. On constate un retard de végétation sur le secteur de San Giulianu par rapport au secteur de la Casinca.



Stade pointe verte

- **Cloque (*Taphrina deformans*)**

Le stade de sensibilité est en cours pour la quasi-totalité des variétés, et ce sur les différents secteurs de production.

Aucun symptôme de cloque n'est observé sur les parcelles du réseau d'observation, et ce, sur les différents secteurs de production.

Évaluation du risque : le risque est élevé ; les conditions climatiques annoncées pour les prochains jours (températures max supérieures 12°C et pluies) sont favorables à la maladie.

- **Moniliose sur fleurs (*Monilia laxa*)**

La période à risque se poursuit ; aucun symptôme n'est observé à ce jour.

Évaluation du risque : La période de risque débute dès le stade boutons roses. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation. Les conditions climatiques sont favorables aux contaminations.

Mesure prophylactique : lors de la taille, éliminez les fruits momifiés et les rameaux atteints afin de limiter les risques de propagation de l'inoculum dans la parcelle.

- **Pucerons**

Aucun foyer n'a été observé sur l'ensemble de la zone de production.

Évaluation du risque : surveiller les variétés à débourrement précoce et les jeunes plantations.

- **Thrips meridionalis**

Les battages réalisés sur les différents secteurs de production indiquent la présence de thrips.

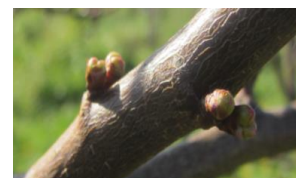
Seuil de nuisibilité : présence

Évaluation du risque : la période de risque débute dès la chute des pétales. Surveiller les variétés sensibles dès le stade floraison.

PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade fin floraison sur Catalina, fortune à stade C



Stade C

- **Moniliose sur fleurs - Monilia laxa**

Aucun symptôme n'est observé à ce jour.

Évaluation du risque : La période de risque se poursuit selon les variétés. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation. Les pluies annoncées sont favorables aux contaminations sur les variétés sensibles ou ayant eu d'importants dégâts l'an passé.

Mesure prophylactique : lors de la taille, éliminez les fruits momifiés et les rameaux atteints afin de limiter les risques de propagation de l'inoculum dans la parcelle.

- **Pucerons**

Pas de nouveaux foyers observés sur jeune plantation.

Évaluation du risque : surveiller les jeunes plantations et les parcelles ayant eu une forte pression la saison passée.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 10 mars	Vendredi 11 mars	Samedi 12 mars	Dimanche 13 mars	Lundi 14 mars	Mardi 15 mars	Mercredi 16 mars	Jeudi 17 mars
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Retour des éclaircies	Temps mitigé	Temps ensoleillé	Temps mitigé		Averses soutenues	Temps mitigé	Retour des éclaircies

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous ;
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal.

Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 4 avril 2016, 242 foyers sont répertoriés dont 231 en Corse du Sud et 11 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 166 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 5 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 20 espèces végétales.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : www.corsedusud.gouv.fr.

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.